

ANOM, Etat Civil, Résultats

Réunion SAINTE-ROSE 1855

N^o 58. Royé François Marie, époux de la commune de sainte Rose, fils de la Réunion, remplissant par empêchement du Prieuré François Vitaline, les fonctions d'officier de l'état civil, sont comparus en notre maison commune, le sieur Bongnot Charles Paulin, âgé de trente-sept ans, et Bergerie Pierre, âgé de vingt-huit ans, tous deux cultivateurs domiciliés dans cette commune au lieu dit la Rivière de l'Est, lesquels déclarant de parents, nous ont déclaré que le jour d'hier, à minuit, l'enfant Prieuré François Julie, né le dix-sept Janvier mil huit cent cinquante quatre ans, fils naturel de la Demoiselle Prieuré Adélaïde, est décédé dans la maison de sa mère, née sur la propriété des Messieurs Pitetet compagnie, au surdit lieu; Ainsi que nous nous en sommes assurés, barons signé sur le présent acte, les déclarants ayant fait ne le serviront pas interpellés à preuve faite.

D^royé

N^o 59. L'an mil huit cent cinquante cinq, le vingt-neuf du mois d'Avril, par empêchement du sieur Royé François, Marie, époux de la commune de sainte Rose, fils de la Réunion, remplissant par empêchement du titulaire les fonctions d'officier de l'état civil, sont comparus en notre maison commune, les seurs Anselme Pierre, âgée de vingt-huit ans, et Danton Pierre, âgée de trente-sept ans, tous deux cultivateurs domiciliés dans cette commune au lieu dit le bois blanc, lesquels déclarant de parents et comme avisés de la défunte nous ont déclaré que le jour d'hier à sept heures du soir la dame Coraide Vitaline, née à sainte Rose, âgée de soixante quatre ans, sans profession domiciliée dans cette commune, Marie-Louise Burquois Henri, fille de la feu Marie-Jeanne, est décédée dans la maison de son mari sis au - sur dit lieu; Ainsi que nous nous en sommes assurés, et avons signé sur

D^royé

18. juillet
L'an mil huit cent cinquante cinq, le quatorze du mois de septembre, à dix heures du matin, par devant nous, Royé François, Puyravaud Hubert, Marie, époux de la commune de sainte Rose, fils de la Réunion, remplissant par empêchement du titulaire les fonctions d'officier de l'état civil; implorant la constatation de l'acte déclarant que nous avons jusqu'à ce jour Monsieur le commissaire de police de cette commune, lequel prétend se balader à Paris au profit de l'ordre établi dans la présente commune, le Décès du sieur Puyravaud Hubert, Celibataire, né le quinzième juillet mil huit cent seize à Bramis, canton de Vendresse département de l'Aube, sergeant dans la sixième compagnie d'oursiers d'artillerie de Maraine, fils unique et légitime du sieur François Puyravaud, et de dame Guibot Margueritte Victoire Puyravaud, domiciliés à Bramis dépôt de l'artillerie de Maraine, dont acte signé de nous,

D^royé

N^o 61. L'an mil huit cent cinquante cinq, le vingt du mois de septembre, à dix heures du matin, par devant nous, Royé François, Tambourauz Marie, époux de la commune de sainte Rose, fils de la Réunion, remplissant par empêchement du titulaire les fonctions d'officier de l'état civil, sont comparus en notre maison commune, les seurs Ribols Edmond, âgée de quarante quatre ans, et Chilon Marcelin, âgée quarante six ans, tous deux cultivateurs domiciliés dans cette commune au lieu dit la Barine Gypante, lesquels déclarant de parents et comme avisés de la défunte, nous ont déclaré que le jour d'hier à onze heures du soir, le sieur Tambourauz Pafatima, celibataire, âgé de vingt-six ans, cultivateur

D^royé